

Diplôme  
universitaire

université  
de BORDEAUX



Protection  
de l'enfance

## Objectif du diplôme

Le diplôme universitaire de Protection de l'enfance a pour objectif de répondre aux exigences de la loi du 5 mars 2007 en matière de formation - initiale et continue - des personnes participant ou concourant à la protection de l'enfance. La formation a pour objet la protection de l'enfance dans sa triple dimension, telle que définie par l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles, de prévention, d'accompagnement des familles et de prise en charge des enfants. Il s'agit d'aborder les différents aspects de la protection de l'enfance : juridique, social et médical.

## Lieu de formation

Sur la base d'un programme commun, le Diplôme universitaire de protection de l'enfance se décline en deux fonctions, des équipes pédagogiques adaptées pour répondre aux spécificités départementales, sur deux sites de l'université de Bordeaux :

- › **Pôle juridique et judiciaire**  
35 place Pey-Berland  
33000 Bordeaux
- › **Centre universitaire d'Agen**  
2 quai de Dunkerque  
47000 Agen

## Publics

Le DU Protection de l'enfance est particulièrement destiné aux personnes travaillant ou souhaitant travailler dans le champ de la protection de l'enfance : travailleurs sociaux, éducateurs, cadres de l'action sociale, directeurs d'établissements accueillant des mineurs.

Il s'adresse également à l'ensemble des professionnels (avocats, magistrats, policiers ou gendarmes, enseignants, infirmières, puéricultrices, auxiliaires-puéricultrices, sages-femmes, médecins généralistes et spécialistes, psychologues, psychiatres) souhaitant acquérir une spécialisation en droit des mineurs ainsi qu'aux étudiants se destinant à l'une de ces professions.

Le DU est ouvert aux personnes travaillant dans le secteur public (particulièrement le Conseil général, l'hôpital, l'éducation nationale) ainsi qu'aux personnes travaillant dans le secteur privé (associations, Barreau...).

## Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique du DU protection de l'enfance reflète la pluridisciplinarité qui caractérise la formation. Elle se compose à la fois d'universitaires et de professionnels en exercice. Les enseignements sont assurés par des juristes (professeurs de droit, avocats, magistrats), des médecins (pédiatres, psychiatres) et par des cadres de la Direction enfance-famille du Conseil général du département (travailleurs sociaux, psychologues).

## Contenu des enseignements

### Module préliminaire (mise à niveau) :

- › Notions juridiques fondamentales : 5 h
- › Notions de base du travail social d'évaluation : 5 h

### Module transversal

- › Rédaction d'un mémoire relatif à la protection de l'enfance (environ 20 pages)

### Module 1 Le contexte juridico-médico-social de la protection de l'enfance (31 h)

- › Droit de la famille : 8 h
- › Droit de l'enfant : 8 h
- › Les prestations sociales relatives à l'enfant et les politiques familiales : 3 h
- › La prévention primaire : 6 h
- › Les étapes du développement physique, moteur et psychologique de l'enfant : 6 h

### Module 2 Le repérage des situations de risque ou de danger (22 h)

- › Les contextes à risque : 3 h
- › Symptomatologie de la maltraitance : 6 h
- › Le travail social d'évaluation : 3 h
- › Prévention secondaire et soutien à la parentalité : 3 h
- › Les acteurs concourant à la protection de l'enfance : 7 h

### Module 3 Révélation et mesure du risque et du danger (30 h)

- › Présentation générale du dispositif sur le plan national et local : 3 h
- › Recueil et suivi des informations préoccupantes : 6 h
- › Signalement et rôle du parquet : 3 h
- › Recueil de la parole de l'enfant maltraité : 6 h
- › Expertise médico-légale relative à l'enfant victime : 3 h
- › Les freins à la révélation par le professionnel : 3 h
- › Secret professionnel et responsabilité des personnes concourant à la protection de l'enfance : 3 h
- › Le rôle de la PJJ dans la protection de l'enfance : 3 h

### Module 4 Prise en charge de l'enfant en danger ou en risque (47 h)

- › Les mesures de protection : de l'AEMO au placement : 9 h
- › Prise en charge psychologique de l'enfant et de son entourage : 6 h
- › Impact individuel et collectif de la maltraitance : 6 h
- › La place des parents dans la protection de l'enfance : 6 h
- › Le rôle du juge des enfants et la procédure d'assistance éducative : 6 h
- › La protection et la défense pénales de l'enfant victime : 6 h
- › Prévention spécialisée et protection de l'enfance : 2 h
- › Les situations particulières : 6 h
  - le mineur victime de violences sexuelles intrafamiliales
  - le mineur et les addictions

## Conditions d'accès

### Sur titre

- › titulaires d'un master 1 (juridique ou non) ou son équivalent,
- › internes de médecine générale ou de spécialité,
- › titulaires d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'assistant social, d'infirmier, de sage-femme, de psychomotricien, de psychologue.

### Sur dossier

- › pour les candidats présentant une expérience professionnelle significative dans un domaine lié à l'enfance.

Une sélection sera organisée au cours du mois de juillet.

### Responsable pédagogique

**Adeline Gouttenoire**, professeur à la faculté de droit et science politique de l'université de Bordeaux, directrice du CERFAP et de l'Institut des mineurs, présidente de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de la Gironde

## Frais d'inscription

### Formation initiale :

droits universitaires (... €)  
+ droits spécifiques (220 €).

### Formation continue :

droits universitaires (... €) + droits spécifiques (220 €) + droits de formation continue (580 €).

## Admission et renseignements

### Retrait des dossiers de candidature

Les dossiers sont à télécharger sur le site de l'université de Bordeaux.

### Renseignements

- › Institut des mineurs  
Avenue Léon Duguit  
CS 50057  
33608 Pessac Cedex  
05 56 84 54 90  
institutdesmineurs@u-bordeaux4.fr
- › ADES Formations  
Allée des tabacs  
47200 Marmande



En savoir +

[www.u-bordeaux.fr/formation](http://www.u-bordeaux.fr/formation)